

LA GARDE NATIONALE DE LYON

APRÈS 1789

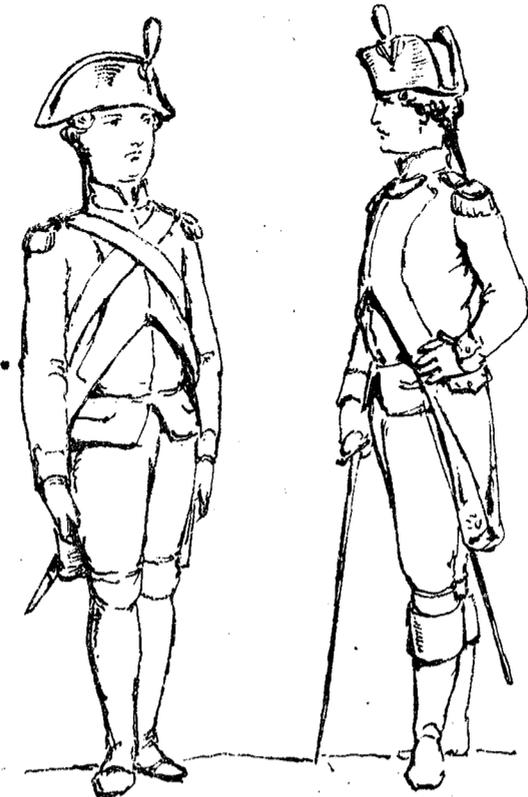
Nous avons résumé dans notre 49^e numéro l'histoire de la milice citoyenne de Lyon avant 1789 : la garde nationale de Lyon vient d'être dissoute, c'est pour nous l'occasion d'en retracer sommairement les annales.

La garde nationale, comme toutes les institutions prétendues révolutionnaires, n'était qu'un remaniement plus ou moins heureux de ce qui existait auparavant. Elle fut créée en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 13 juillet 1789. A Lyon notamment, il n'y eut absolument de changé que le nom : les vingt-huit pennonnages furent changés en vingt-huit bataillons à quatre compagnies. Les commandants de ces bataillons au lieu de s'appeler capitaine-pennon, capitaine-lieutenant, capitaine-enseigne, prirent le titre de major, aide-major et portedrapeau; chaque bataillon avait en outre un aumônier et un chirurgien. Et de même que sous l'ancien régime, cette milice urbaine était formée par un choix de citoyens; elle ne se composait que de ce que l'Assemblée nationale avait appelé citoyens actifs, c'est-à-dire de ceux qui payaient une contribution directe équivalant au moins à trois journées de travail. Deux décrets de l'Assemblée nationale exemptèrent spécialement les sexagénaires et les prêtres. L'uniforme de toutes les gardes nationales de France fut réglé un an plus tard par un décret de l'Assemblée, du 19 juillet 1790. Il était ainsi déterminé : habit bleu de roi doublé de blanc, collet blanc à passe-poil écarlate, parments, revers et retroussis écarlates à passe-poil blanc, épaulettes jaunes ou or, manches vertes ou or, poches à trois pointes, veste et culotte blanches.

La garde nationale de Lyon se distingua d'abord par la forme des boutons qui portaient le blason de la ville, embrassé par un lion, entouré de trophées de drapeaux dont les hampos se terminaient en fleurs de lis: autour se lisait la légende : *garde nationale de Lyon*, et au-dessous : 1789. Mais par la suite il fut remplacé par ceux que prescrivit l'Assemblée nationale et qui, à la place des armes de la ville, portèrent cette devise : *la nation, la loi, le roi*. Quelques drapeaux furent aussi changés : beaucoup furent écartelés de rouge et de bleu, aux couleurs parisiennes, avec la croix blanche traditionnelle. Les drapeaux blancs, qui existaient d'abord, furent conservés; il en fut de même des armes de France et des fleurs de lis, qui, comme nous l'avons vu, étaient placées au sommet de la hampe du drapeau.

La proclamation de la République apporta un changement dans le personnel de l'état-major. On choisit pour commandant-général un nommé Julliard, ancien militaire, fabricant à la Grand-Côte, et on réunit à la garde nationale de Lyon un 29^e bataillon formé par la milice du faubourg de la Guillotière. Un an plus tard, la ville de Lyon eut à subir un siège qui dirigea contre elle la Convention nationale. Un officier de l'armée royale, le comte de Précy, fut choisi par les Lyonnais pour les commander. Il restreignit la garde nationale à vingt bataillons de 240 hommes divisés en quatre compagnies de 60 hommes chacune dont une de grenadiers, une de chasseurs et deux de fusiliers; ce qui formait un total de 4,800 hommes d'infanterie. En y ajoutant l'artillerie et un escadron de chasseurs, le total de l'armée lyonnaise s'éleva à 5,600 combattants. C'est avec ces faibles forces que la ville de Lyon résista et au bombardement et aux attaques d'une armée qui s'élevait à la fin jusqu'à 60,000 hommes et qui, malgré la famine, ne parvint pas à faire capituler la garnison dont les derniers défenseurs se firent presque tous tuer dans une sortie désespérée.

La Convention qui avait décrété la destruction complète de Lyon et qui en supprima même le nom, fit disparaître naturellement la garde nationale. Le Consulat ni l'Empire ne songèrent pas à la rétablir; ce ne fut qu'au mois de janvier 1814, à l'approche de l'armée autrichienne que l'initiative du pouvoir municipal en entreprit la réorganisation pour maintenir à



1789-1793

l'intérieur la tranquillité publique. Le maire forma 24 compagnies, ayant chacune trois officiers, et un état-major général. Les capitaines étaient en même temps capitaines de quartier. Leur rôle, pendant cette époque difficile, fut admirable d'abnégation, d'activité et de dévouement. Ils eurent la tâche difficile de déterminer dans leurs quartiers le logement des soldats étrangers; ils parcoururent une à une, toutes les maisons pour constater les indigents qui devaient être exemptés de cette lourde charge et pour leur distribuer les secours dont ils pouvaient avoir besoin. L'état-major pourvu aux premières distributions de vivres à l'armée d'occupation et remboursa aux boulangers tout ce que les soldats autrichiens avaient réquisitionné dans le premier moment. Aucune somme n'était allouée aux officiers de la garde nationale, ni de l'état-major, chacun s'étant chargé de ses frais d'équipement et d'entretien; ils allèrent même jusqu'à effectuer de leurs propres deniers le recrutement et la haute paye du bataillon lyonnais. La garde nationale de 1814, non-seulement ne chargea pas les finances de la ville, mais alléga au contraire les charges de la cité, en même temps qu'elle débarrassait les autorités d'une foule de soins et d'obligations qui auraient nécessité un personnel considérable et très-couteux.

Le gouvernement de la Restauration s'empessa de consolider l'organisation de cette milice et de lui donner une forme stable et régulière. Les 24 compagnies provisoires furent classées en six bataillons de 4 compagnies de 150 hommes chacune. Les officiers d'état-major de chaque bataillon prirent la qualité de chef de bataillon, adjudant-major-lieutenant et adjudant-sous-officier qui correspondaient aux anciennes qualifications de majors, capitaines-pennons, etc., que nous avons mentionnées plus haut. Le commandant en chef de toute la garde nationale prit pour la première fois le titre de général en chef de la garde nationale: ce fut l'ancien défenseur de Lyon, le comte de Précy, auquel fut accordé le grade de lieutenant-général. Les bataillons étaient distingués par des désignations topographiques comme bataillon du Centre, du Rhône, de l'Ouest, etc.; leurs guidons étaient de différentes couleurs : le 1^{er}, rouge; le 2^e, bleu; le 3^e, blanc; le 4^e, orange; le 5^e, violet et le 6^e, vert. A ces 3,600 hommes d'infanterie, fut adjointe une compagnie d'artillerie, formée de 80 hommes de bonne volonté ayant tous servi dans cette arme. C'étaient presque tous, par conséquent d'anciens soldats de la République et de l'Empire et, chose surprenante, cette compagnie se signala par un zèle remarquable pour la nouvelle famille royale, zèle dont on trouve des traces jusque dans des chansons populaires de l'époque.

L'uniforme se composait d'un habit bleu à plastron blanc, collet, parements et retroussis écarlates avec fleurs de lis, boutons jaunes fleurdelisés, pantalon bleu et guêtres noires en hiver, pantalon et guêtres nankin en été; les officiers en hiver portaient la botte par dessus le pantalon. La coiffure se composait d'un grand chapeau bicorne, surmonté d'un pompon en petite tenue et en grande tenue d'un énorme plumet aux couleurs distinctives de la compagnie, de même que les épaulettes. Les gardes étaient armés de carabines de gendarmerie.

La nouvelle garde nationale, très-zélée dans les premières années de la Restauration surtout à propos de l'insurrection de Grenoble et des conspirations de 1817, tomba peu à peu en désuétude; elle disparut vers 1826, mais sans avoir été supprimée. Un grand nombre d'armes devaient être demeurées entre les mains des citoyens, car, lorsqu'arriva la nouvelle de l'insurrection de 1830 à Paris, bon nombre de fabricants lyonnais, qui pour la majorité étaient favorables au mouvement, envahirent les abords de l'Hôtel-de-Ville avec leurs ouvriers qu'ils avaient entraînés en leur distribuant des armes. On racontait qu'ils avaient même coupé sur les métiers les pièces de soie en exécution pour forcer les tisseurs à abandonner leurs travaux. Cette foule armée forma le noyau d'une nouvelle garde nationale, mais, par un juste retour, il se trouva que dix-huit mois plus tard, au mois de novembre 1831, les

ouvriers ameutés à propos de la question des salaires, tournèrent les armes contre ceux-là mêmes qui les leur avaient mises entre les mains. La garde nationale se divisa alors en deux partis : les uns, faisant cause commune avec l'émeute; les autres, combattant avec l'armée. On reconnaissait ces derniers à ce qu'ils portaient l'uniforme, si bien que sortir vêtu en garde nationale suffisait pour être désigné aux fureurs de la population. On sait quel fut le résultat de cette lutte : la garnison et la garde nationale restées fidèles durent céder devant l'insurrection et évacuer la ville. Quelque temps après, une armée considérable rentra à Lyon même allumée. La garde nationale fut licenciée et les habitants désarmés.

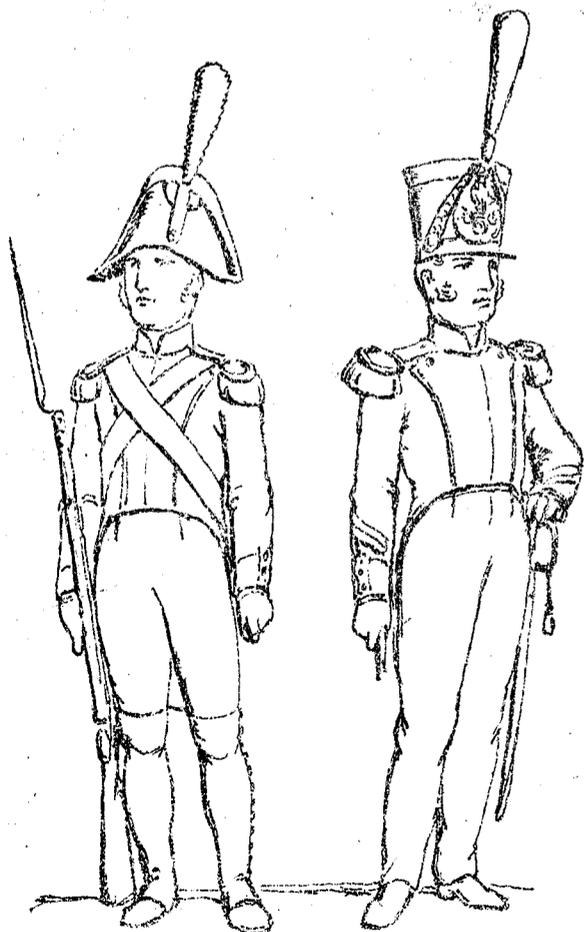
L'uniforme de cette milice éphémère se composait d'un habit bleu à plastron bleu en petite tenue et blanc en grande tenue, pantalon bleu en hiver et blanc en été, shako du modèle de l'infanterie avec jugulaire à écailles de cuivre, orné sur le devant d'une plaque de cuivre représentant le coq gaulois perché sur un bouclier ayant la forme de la *pelta* antique. Les compagnies de grenadiers portaient les épaulettes rouges, en petite tenue un pompon rouge, et en grande tenue un grand plumet de crin de la même couleur. La buffleterie et l'armement étaient semblables à ceux de la ligne.

La révolution de 1848 vit renaître la garde nationale; elle n'eut pas une plus longue durée et fut supprimée à la suite de l'insurrection de 1849. Elle avait pour uniforme la tunique boutonnée droit sur la poitrine à un seul rang de boutons blancs; le pantalon était également bleu, le shako noir avec bande et passe-poil rouges, double pompon et épaulettes de la couleur de la compagnie; les insignes des grades ou épaulettes étaient en argent.

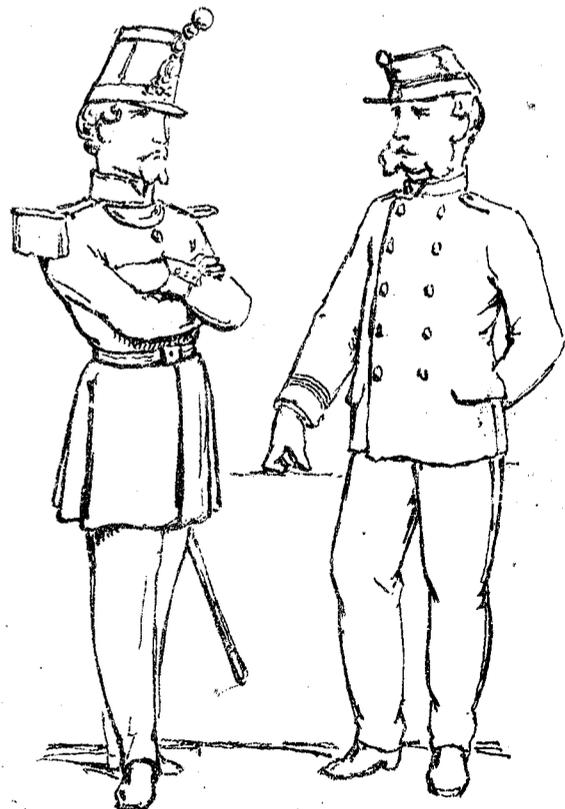
Enfin, conformément à l'usage, les désastres de 1870, ont, comme ceux qui les ont précédé, amené le retour de la garde nationale et, de même que ses aînées, elle a fini aussi promptement et pour les mêmes causes; et, détail curieux, il s'est trouvé cette fois que l'ennemi le plus acharné de la garde nationale, le promoteur le plus ardent de la suppression de cette institution, dite mal à propos républicaine, a été justement un républicain, le général Chanzy, que le parti avancé avait lui-même envoyé à la Chambre.

La garde nationale de 1870 n'est pas absolument née, cependant, de la République; sa reconstitution avait été commencée dès la nouvelle de nos premiers désastres et son uniforme, sérieusement et longuement débattu, fut arrêté à l'Hôtel-de-Ville dans une assemblée de citoyens réunis en présence du préfet, M. Sencier. Nous croyons devoir l'indiquer, car bientôt il ne restera plus qu'à l'état de souvenir. Il se composait d'une vareuse à double rang de boutons blancs, munie de poches latérales à recouvrements; le pantalon de même couleur avait un passe-poil rouge, le képi également bleu ne se distinguait par les passe-poil rouges. Bon nombre de gardes y avaient adapté, en guise de pompon, une petite boule de métal blanc portant le numéro de la compagnie; celui du bataillon était de drap rouge découpé sur le turban des képis.

Telle est l'histoire de la garde nationale de Lyon, qui est à peu près celle de toutes les gardes nationales de France. Le simple énoncé chronologique de l'existence des milices bourgeoises depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, est à lui seul un enseignement que l'on ferait bien de méditer. Ainsi, à Lyon, sous l'ancienne monarchie, les pennonnages, depuis leur fondation en 1272, jusqu'à leur suppression en 1789, ont eu une durée non interrompue de 517 ans. La garde nationale établie par la révolution de 1789 est violemment supprimée quatre ans et deux mois après. Rétablie sous la Restauration, elle dure douze ans et tombe d'elle-même; reconstituée en 1830, elle est renversée au bout de seize mois par le gouvernement même qu'elle avait appuyé; ressuscitée par la République de 48, elle est supprimée l'année suivante; enfin, armée par la République du 4 septembre, elle vient d'être dissoute sur la motion, comme nous l'avons dit, d'un général républicain. *Et nunc crudimini.* Il ne nous est plus permis d'en dire davantage.....



1814-1830 1830-1831



1848-1849 1870-1871